



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

## Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

**23 200** Etablissements

**660**  
GWh/an

### Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

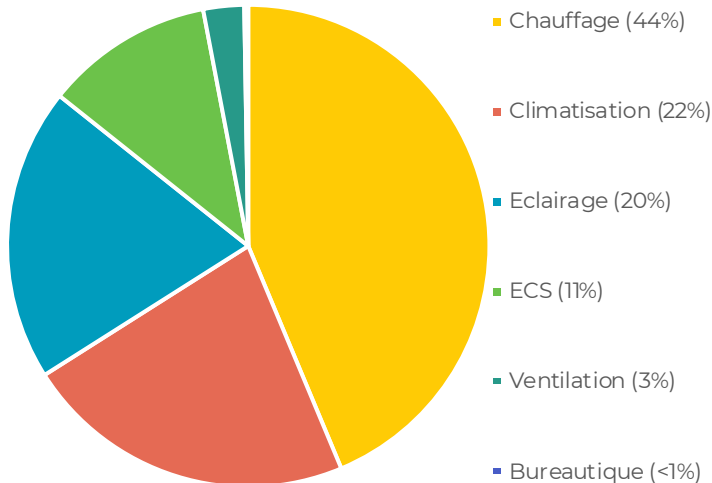
**28 000**  
KWh/an

### Consommation énergétique moyenne par établissement

**6 000€**  
HT/an

### Facture énergétique moyenne par établissement

## Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



### 1. CHAUFFAGE: 44% de la consommation énergétique totale



- Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source : ADEME)
  - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances. (Source : ADEME)
  - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel. (Source : ADEME)
  - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

#### AUTRES

- Compartimentez les zones ayant des températures différentes. (Source : ADEME)
- Régulez la température de chauffage en fonction de l'usage de vos locaux : 19 degrés dans l'espace de vente (Obligation du plan de sobriété énergétique), 15 degrés dans l'atelier, 8 degrés dans les espaces de stockage. (Source : TotalEnergies)
- Fermez la porte de votre entreprise (Obligation du plan de sobriété énergétique).
- Réalisez l'équilibrage des réseaux de chauffage. (Source : Fiche ADEME)
- Vérifiez le paramétrage des régulations (horaires, températures, etc.) de votre pompe à chaleur. (Source : ADEME)
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires «inutiles». (Source : POUGET Consultants)

- Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source : ADEME)
  - Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs** afin de pouvoir ajuster leur température à la main. (Source : ADEME et FranceRénov')
  - Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-5 000€)
- Remplacez votre chaudière gaz vieillissante pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur**. (Sources : ADEME, POUGET consultants)
  - 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans
- Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après les 20 ans d'utilisation**. (Source : FranceRénov')
  - Invest : €€€ (10 000€ et +)

#### AUTRES

- Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)
- Installez un thermostat à programmeur horaire sur votre système de production de chauffage. (Source : Eco Energie)
- Privilégiez les solutions de pompe à chaleur air/air dans vos zones de vente.
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température. (Source : POUGET Consultants)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée de fermeture de la porte d'entrée. (Source : POUGET Consultants)

## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



### 2. CLIMATISATION: 22% de la consommation énergétique totale

#### Ecogestes

#### Equipements & Travaux

- Optimisez votre température de climatisation** Adaptez la température de la climatisation par rapport à la température extérieure, mais aussi à votre type d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il est déconseillé de dépasser une différence de température de plus de 8°C avec l'extérieur. (Source : ADEME)
  - Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés
- Programmez votre climatiseur en fonction de vos horaires d'ouverture.** Réglez la fonction de programme horaire sur votre système de climatisation vous permettra de planifier des ajustements de température en fonction des plages horaires d'inoccupation. (Source : ADEME)
  - Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez l'espace autour du condenseur de votre climatisation.** Vérifiez qu'il y a un espace suffisant autour du condenseur de votre climatiseur (partie généralement visible permettant la ventilation de l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une distance d'un mètre est recommandée. (Source : CCI Oise)
  - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

#### AUTRES

- Ouvrez les fenêtres aux heures les plus fraîches (tôt le matin, ou la nuit quand c'est possible) plutôt que de sur-ventiler en journée. (Source : CMA Occitanie)
- Fermez les portes et fenêtres, et utilisez des protections solaires, aux heures les plus chaudes et quand la climatisation fonctionne. (Source : CMA Occitanie)
- Ne climatisez pas votre local si la température est inférieure à 26 degrés (obligation du plan de sobriété énergétique).

- Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.** (Source : POUGET Consultants)
  - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
- Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur,** beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage. (Source : ADEME)
  - Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage
- AUTRES**
- Raccordez votre bâtiment à un réseau de froid. (Source : ADEME)
- Installez des protections solaires type brises soleil, stores et films soleil pour limiter les apports de chaleur de l'extérieur et l'utilisation de la climatisation. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
- Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres. (Source : CMA)

## Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



### 3. ECLAIRAGE: 20% de la consommation énergétique totale



Ecogestes

- **Nettoyez et déposez régulièrement vos ampoules et luminaires** afin de bénéficier du meilleur éclairage possible sur votre lieu de travail et de limiter l'utilisation d'éclairages d'appoint. (Source : ADEME)
  - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- **Eteignez les lumières lorsque les locaux sont inoccupés** durant la nuit ou sur vos plages de fermeture (vitrines notamment) et diminuez de fait des consommations en éclairage inutiles, tout en vous conformant aux normes en vigueur. (Source : ADEME)
  - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

#### AUTRES

- Privilégiez la lumière naturelle comme par exemple des puits de jours dans les ateliers. (Source : ADEME)
- Eclairiez des zones de votre entreprise de manière différente en fonction des activités et utilisez des éclairages d'appoint lorsque nécessaire. (Source : ADEME)
- Privilégiez des couleurs claires pour les murs et les revêtements afin de mieux diffuser la lumière. (Source : ADEME)



Equipements & Travaux

- Remplacez vos **éclairages** obsolètes par des **systèmes à LED**. Lorsque c'est possible, remplacez vos éclairages halogènes, incandescents ou vos tubes fluorescents par des systèmes LED, qui possèdent une meilleure performance énergétique. (Sources : ADEME, FranceRénov')
  - Economies max : 50% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-5 000€)
- **Installez des détecteurs de présence** pour vos éclairages dans les locaux dont vous faites une utilisation occasionnelle (stockage, local technique, sanitaires etc.). (Source : ADEME)
  - Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : € (0-5 000€)
- Installez un **système de zoning d'éclairage** pour les locaux les plus grands, et ayant un accès à la lumière extérieure. Cela permet de n'allumer qu'une partie des luminaires lorsque la luminosité du local suffit. (Source : ADEME)
  - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
  - Investissement : €€ (5 000-10 000€)

#### AUTRES

- Etudiez l'intérêt d'un système de pilotage de l'éclairage (programmation horaire, en différenciant l'éclairage de mise en valeur et l'éclairage général, gestion par zones..).



## Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

### TENDANCES

- Depuis le début des années 2000, les professionnels cordonniers ont **souffert de l'arrivée sur le marché des chaussures en provenance des pays à faible coût** de main d'œuvre : alors qu'ils étaient plus de 45 000 en France en 1950 ils n'étaient plus que 3 500 en 2012.
- Toutefois on note actuellement un **regain d'intérêt** pour cette profession : l'hyperconsommation laisse peu à peu la place à « l'économie de partage », à « l'économie de proximité » et au respect de l'environnement.
- De **nouveaux services** sont proposés par les cordonniers :
  - Traditionnellement : la confection de doubles de clefs et de cartes de visites
  - Plus récemment : la réparation d'article de sport de type chaussons d'escalade et le reconditionnement de paires de chaussures par le fabricant

### ENJEUX & OBJECTIFS RSE

- A travers son **livre blanc de la RSE publié en 2022, la filière du cuir s'est donnée plusieurs objectifs** : faire naître et grandir les entreprises responsables de demain, informer et protéger les consommateurs, prendre soin de l'Humain, conserver et transmettre les savoir-faire, agir pour la protection de l'environnement, être un acteur engagé de la bienveillance animale.
- Pour l'horlogerie de luxe, le principal enjeu RSE est **l'approvisionnement responsable des matières premières** rares telles que l'or, les pierres précieuses, les cuirs etc.

### INITIATIVES ECORESPONSABLES

- Optimisation des découpes pour **réduire les pertes de matière** et utilisation des déchets bois pour le chauffage des bâtiments.
- Utilisation de **bois certifiés** FSC et PEFC et de produits de traitement écoresponsables.
- Limitation de composés organiques volatils (COV).
- Engagement de certains fabricants d'horlogerie en faveur d'une **exploitation minière responsable** des métaux précieux en travaillant avec des **labels**.
- Conception éco-responsable de montres** : boîtiers fabriqués en filets de pêche recyclés, mouvement photovoltaïque pour faire marcher la montre, bracelet fabriqué à partir de graines de ricin etc.).





# ANNEXE

## Entreprises concernées par la filière

*Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)*

Réparation de chaussures et d'articles en cuir (9523Z)  
Réparation de meubles et d'équipements du foyer (9524Z)  
Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie (9525Z)  
Réparation d'autres biens personnels et domestiques (9529Z)